Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0109112026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 02/11/2026
Date d'affichage : 12/11/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 9 novembre 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **neuf du mois de novembre** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . Ms JORE . SOUFFLET . Mme GUSTAVE . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL Ms D'HERVÉ. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . M. JEANMOUGIN . M. GAULIN-CRESPEL . Ms PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ . M. ICAZE . Mmes JAAFAR. QUILLIVIC . M. LE GOAS .

Absents excusés : Mme GÉRARD .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
Mme PELOIS à Mme GAUTHIER

M. Timon GAULIN-CRESPEL a été nommé secrétaire.

****

N° 01

OBJET : ZAC de la Touche – Présentation du CRACL 2025

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que la SPLA « Territoires Publics », qui s'est vu confier par concession d'aménagement les études opérationnelles et la réalisation de la Z.A.C de la Touche, doit présenter chaque année, conformément à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL).

Ce rapport annuel et obligatoire, établi par le responsable d'une opération, est destiné à l'information de la collectivité locale.

Il comporte notamment le programme physique de l'opération actualisé et son bilan financier.

Mme Lorène CHIRON, responsable d'opérations pour la SPLA « Territoires Publics », présente le CRACL tel que joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20261109-0109112026-DE

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- prend acte de la présentation du CRACL au 31 décembre 2025, relatif à la Z.A.C de la Touche.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 12/11/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



